



Communiqué de presse

Toulouse, le 24 janvier 2019

Vente des parts de Casil Europe dans l'Aéroport Toulouse-Blagnac Les actionnaires publics locaux écrivent au Premier Ministre: « L'Etat ne doit pas vendre ses parts. »

Alors que le groupe Casil Europe envisagerait de vendre ses parts dans la Société Aéroportuaire Toulouse-Blagnac (STAB) - information qui n'a jamais été présentée officiellement aux autres actionnaires - la Région Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et la CCI de Toulouse Haute-Garonne, alertent aujourd'hui l'Etat dans un courrier commun adressé au Premier Ministre.

Devant les informations contradictoires reçues depuis mardi, les quatre actionnaires publics locaux appellent à une clarification urgente de la part de Casil Europe et de l'Etat. Ils écrivent :

« En Avril 2015, l'Etat a vendu au groupe Casil Europe 49,99% de ses parts au sein de la Société Aéroportuaire de Toulouse Blagnac (SATB). Depuis lors, en qualité d'actionnaires minoritaires (avec 40% du capital) nous ne cessons d'appeler l'Etat à la plus grande vigilance concernant notamment l'éventualité de céder les 10,01% qu'il détient encore.

Déjà, par lettre du 15 décembre 2017, nous vous avons alerté sur la nécessité de conserver un actionnariat à majorité publique afin de maintenir cet équipement au service du territoire et non d'intérêts purement financiers. Nous vous demandons de ne pas exercer l'option de vente à Casil des 10,01% conservés par l'Etat.

Le 11 décembre 2018, monsieur le Secrétaire d'Etat Mounir Majhoubi, représentant Bruno Le Maire lors d'une séance de questions orales sans débat à l'Assemblée Nationale, avait précisé que « *l'Etat n'a pas exercé son option de vente à Casil Europe, ce qu'il pouvait faire à partir du 17 avril 2018. Cette option au profit de Casil Europe n'a pas été renouvelée et ne sera pas exercée.* »

Aujourd'hui, il semblerait que le groupe Casil Europe envisagerait de céder ses 49,99%.

Nous réaffirmons donc également l'absolue nécessité pour l'avenir de la plate-forme que l'Etat n'accompagne pas cette cession de la vente de ses propres parts.

Nos objectifs et nos préoccupations sont centrées sur l'avenir de la plate-forme - la seule en France à être également une base industrielle stratégique - au service du territoire et catalyseur économique.

C'est cette particularité, sur laquelle nous insistons auprès de vous, qui appelle la nécessité d'un traitement particulier de la part de l'Etat.

Nous réitérons donc notre volonté de conserver à la SATB un actionnariat majoritaire public de long terme et demandons à l'Etat de renoncer définitivement à vendre les 10,01% qu'il détient encore. »

Retrouvez en pièce jointe le courrier.

■ Contacts presse :

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Cécile van de Kreeke - cecile.van-de-kreeke@cd31.fr - Tél. 05 34 33 33 72 ; 06 24 66 05 30

Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée

Fanny Thévenoud - Fanny.thevenoud@laregion.fr - Tél. 05 61 33 56 31 ; 06 32 89 37 89

Toulouse Métropole

Gérald Bégin - service.presse@mairie-toulouse.fr - Tél. 05 61 22 21 49 ; 06.16.57.57.47

CCI de Toulouse Haute-Garonne

Marie Fabre - m.fabre@toulouse.cci.fr - Tél. 05 61 33 65 82 ; 06.32.80.91.24